

COMMUNAUTE de COMMUNES
du Pays de Stenay et du Val Dunois

PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2020
A 20 HEURES SALLE DE REUNION CODECOM DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS
Sous la présidence de Monsieur Daniel GUICHARD

Appel des membres :

Présents délégués (51)

| | |
|-----------------------|---|
| AINCREVILLE | : M. RAVENEL Guy |
| AUTREVILLE ST LAMBERT | : M. BAUDIER Jean Marie |
| BAALON | : M. CORVISIER Jean Pierre |
| BANTHEVILLE | : M. NICOLET Guy |
| BEAUCLAIR | : / |
| BEAUFORT | : M. SANTOIRE Guy |
| BRIEULLES | : M. AUTRET Henri |
| BROUENNES | : M. KAZUK Bernard |
| CESSE | : / |
| CLERY LE GRAND | : M. CHARDIN Philippe |
| CLERY LE PETIT | : M. LELORRAIN Vincent |
| CUNEL | : M. SIBILLE Pierre Représenté par M. GARRE D |
| DANNEVOUX | : M. VUILLAUME Michel |
| DOULCON | : M. PLUN Alain M. MAYOT Vincent |
| DUN | : / Mme BIELLI Renée M. GODET Gérard |
| FONTAINES ST CLAIR | : Mme WOITIER Valérie |
| HALLES SOUS LES COTES | : / |
| INOR | : M. HABLOT Hervé |
| LAMOUILLY | : Mme AUBRY Nelly |
| LANEUVILLE SUR MEUSE | : M. PIERSON Cédric / |
| LINY DVT DUN | : M. REUTER Alain |
| LION DVT DUN | : M. WINDELS Daniel |
| LUZY ST MARTIN | : M. DUPUIS Daniel |
| MARTINCOURT | : M. JACQUEMOT Jean / |
| MILLY / BRADON | : M. MARTINEZ Olivier représenté par Mme BANTQUIN I |
| MONT DVT SASSEY | : M. LEFORT Michel |
| MONTIGNY | : M. GERARD Jean Jacques |
| MOULINS ST HUBERT | : M. BELKESSA Pierre M. BALDO Raymond / |
| MOUZAY | : M. LEFEBVRE Pierre |
| MURVAUX | : / |
| NANTILLOIS | : M. MANAN Manuel représenté par M. SALAUN P |
| NEPVANT | : M. GRAFTIAUX Jean Marie M. FALVY Sylvain |
| OLIZY SUR CHIERS | : M. GUICHARD Daniel |
| POUILLY SUR MEUSE | : Mme BAUDIER Marie Noëlle |
| SASSEY | : M. ANSMANT Claude |
| SAULMORY VILLEFRANCHE | : M. DE CARVALHO Albert |
| SIVRY / MEUSE | : M. VENANTE Claude |

STENAY

**: M. PERRIN Stéphane
Mme CESARINI Yvette
M. LEGER Daniel
Mme GRANDPIERRE Denise
M. COLLET Michel
/
M. CROS Jean Noël
/
M. CULOT-PONCE Hervé
Mme BOKSEBELD Véronique
M. BREDA Alain
Mme DAUNOIS Chantal
M. COLLET Romuald
/
/**

VILLERS DVT DUN

: M. WATRIN Alain

VILOSNES HARAUMONT

: M. VAUDOIS Gérard

WISEPPE

: M. JAVELOT Yves

Les procurations suivantes avaient été données (06) Nbre

Par Monsieur François WATRIN, Conseiller Communautaire de la Commune de BEAUCLAIR à Monsieur Guy SANTOIRE,

Par Monsieur Daniel DUMAY, Conseiller Communautaire de la Commune de CESSÉ à Monsieur Daniel DUPUIS,

Par Monsieur Martin QUIRING, Conseiller Communautaire de la Commune de HALLES SOUS LES COTES à Monsieur Daniel GUICHARD,

Par Madame Dominique BURTEAUX, Conseillère Communautaire de la Commune de STENAY à Madame Yvette CESARINI,

Par Mademoiselle Ghislaine THOUVENIN, Conseillère Communautaire de la Commune de STENAY à Monsieur Jean Noël CROS,

Par Madame Sylvie ARVIS, Conseillère Communautaire de la Commune de STENAY à Monsieur Stéphane PERRIN.

Absents (06)

Dont Excusés (06)

Monsieur

Monsieur Alain JACQUET

Monsieur Eric MANSUY

Monsieur Gilles DOURY

Monsieur David PIERRARD

Monsieur Dominique GATTUSO

Madame Florence DENEUVE

DUN SUR MEUSE

LANEUVILLE SUR MEUSE

MILLY SUR BRADON

MOUZAY

MURVAUX

STENAY

Le quorum étant atteint, Monsieur GUICHARD Daniel Président ouvre la séance, Monsieur Yves JAVELOT, Conseiller Communautaire de la Commune de WISEPPE est nommé Secrétaire de Séance.



PROCES-VERBAL
du Conseil Communautaire
du 25 février 2020

1. Approbation du Procès-verbal du dernier Conseil Communautaire

2. Institution et vie politique

- **Délibération n°2020-02-001 : Evolution du périmètre de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine**

3. Finances :

- **Délibération n°2020-02-002 : Reprise anticipée des Résultats 2019 – Budget Général**
- **Délibération n°2020-02-003 : Reprise anticipée des Résultats 2019 – Budget Annexe Lac Vert**
- **Délibération n°2020-02-004 : Reprise anticipée des Résultats 2019 – Budget Annexe Ordures Ménagères**
- **Délibération n°2020-02-005 : Reprise anticipée des Résultats 2019 – Budget Annexe Assainissement**
- **Délibération n°2020-02-006 : Reprise anticipée des Résultats 2019 – Budget Annexe SPANC**
- **Délibération n°2020-02-007 : Vote du Budget Primitif 2020 – Budget Général**
- **Délibération n°2020-02-008 : Vote du Budget Primitif 2020 – Budget Annexe Lac Vert**
- **Délibération n°2020-02-009 : Vote du Budget Primitif 2020 – Budget Annexe Ordures Ménagères**
- **Délibération n°2020-02-010 : Vote du Budget Primitif 2020 – Budget Annexe Assainissement**
- **Délibération n°2020-02-011 : Vote du Budget Primitif 2020 – Budget Annexe SPANC**
- **Délibération n°2020-02-012 : Vote des Cotisations 2020**
- **Délibération n°2020-02-013 : Vote des Subventions 2020**
- **Délibération n°2020-02-014 : Prise en charge frais d'approche Professionnel de santé**

4. Questions diverses

2 – Institution et vie politique

Délibération n°2020-02-001

Evolution du périmètre de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine

La Communauté de Communes a été destinataire d'un courrier du Préfet de la Région Grand Est, en date du 10 décembre 2019, reçu le 13 décembre 2019, concernant l'évolution du périmètre de l'EPFL.

En effet, la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois est consultée sur le projet de décret modifiant le décret de création de l'établissement.

La création de la Région Grand Est a conduit l'Etat à engager une réflexion sur le périmètre d'intervention de l'EPFL au sein de la nouvelle entité régionale. L'objectif est d'envisager une extension du périmètre de l'EPFL aux départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne et de l'agglomération de Mulhouse.

Une note est jointe au présent document vous permettant de prendre connaissance des évolutions proposées.

Les différentes collectivités sollicitées, dont la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois, doivent délibérer sur ce sujet dans un délai de trois mois à réception du courrier, soit jusqu'au 13 mars 2020.

M. Daniel LEGER demande s'il y aura des changements vu que la représentativité du Département est modifiée et qu'il y aura un représentant de la Meuse.

M. Stéphane PERRIN précise qu'actuellement les 4 départements sont représentés au bureau, lui-même représentant le département de la Meuse. L'entrée des nouveaux départements entrainera l'entrée de nouveaux membres au bureau.

M. Jean-Jacques GERARD aimerait savoir pourquoi il y avait des Etablissements Publics Fonciers Locaux.

M. Stéphane PERRIN pense que c'est l'histoire de l'aménagement du territoire français. Pour la Lorraine, les enjeux étaient liés à la désindustrialisation. L'EPFL s'appelait historiquement l'EPML, Etablissement Public de la Métropole Lorraine. C'était l'intervention de l'Etat, dans ses politiques d'aménagement du territoire pour faire la maîtrise foncière sur le sillon lorrain. En Alsace, visiblement les problématiques n'étaient pas les mêmes et les problématiques de maîtrise foncière se sont faites uniquement avec les collectivités locales, avec moins d'interventions de l'Etat.

M. Jean-Jacques GERARD signale que la ville de Mulhouse est rattachée notre EPFL alors qu'il y a déjà un EPFL Alsacien.

M. Stéphane PERRIN explique qu'il y aurait visiblement un antagonisme entre le sud et le nord de l'Alsace. Il y a peut-être aussi un effet politique. Le Président Rottner est mulhousien et doit partager les orientations présentées dans ce rapport. Les élus de la métropole strasbourgeoise et des territoires nord alsaciens ont eu à choisir entre migrer vers un Etablissement Public Foncier Local ou un Etablissement Public de l'Etat dans lequel ils seraient partie prenante. Ils ont fait le choix de conserver leur particularité locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable au projet de décret envisageant l'extension du périmètre d'intervention de l'EPF de Lorraine,
- AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées

3 – Finances

Délibération n°2020-02-002

Reprise anticipée des résultats – Budget Général 2019

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2019 du Budget Général et précise que ce document, qui sera voté lors d'une prochaine assemblée, fait apparaître le résultat suivant :

BUDGET GENERAL

| <u>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</u> | | <u>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</u> | |
|--|---------------------|--|-----------------------|
| * Dépenses 2019 : | 5 426 223,14 € | * Dépenses 2019 : | 2 570 524,69 € |
| * Recettes 2019 : | 6 159 970,46 € | * Recettes 2019 : | 2 067 283,64 € |
| Résultat 2019 | 733 747,32 € | Résultat 2019 | - 503 241,05 € |
| Excédent 2018 reporté : | 1 616 028,45 € | Déficit 2018 reporté : | - 138 709,23 € |
| Excédent cumulé 2019(a) | 2 349 775,77 € | Déficit cumulé 2019 (b) | - 641 950,28 € |
| | | RESTES A REALISER | |
| | | Reste à réaliser Dépenses : | 354 454,72 € |
| | | Reste à réaliser Recettes : | 1 251 208,71 € |
| | | Solde Restes à réaliser (c) | 896 753,99 € |
| | | Déficit cumulé 2019(b) | - 641 950,28 € |
| | | Excédent Restes à Réaliser (c) : | 896 753,99 € |
| | | Excédent Investissement 2019 : | 254 803,71 € |

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 SUR LE BP 2020

↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a) 2 349 775,77 € [report à nouveau créateur à l'article 002]

↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (b) 0 € [report au compte de recettes 1068 - Section d'Investissement]

↳ AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (b) - 641 950,28 € [report à nouveau débiteur à l'article 001]

Monsieur le Président quitte la séance et après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la reprise anticipée du résultat 2019 sur le Budget Primitif 2020 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois, comme suit :

À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a) 2 349 775,77 €
[report à nouveau créateur à l'article 002 – section de fonctionnement]

↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (b) 0 €

↳ AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (b) 641 950,28 €
[report à nouveau débiteur à l'article 001- section d'investissement]

3 – Finances

Délibération n°2020-02-003

Reprise anticipée des résultats – Budget Annexe Lac Vert 2019

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Lac Vert et précise que ce document, qui sera voté lors d'une prochaine assemblée, fait apparaître le résultat suivant :

BUDGET ANNEXE LAC VERT

| RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT | | RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT | |
|--|---------------------|--|-----------------------|
| * Dépenses 2019 : | 496 087,12 € | * Dépenses 2019 : | 124 625,15 € |
| * Recettes 2019 : | 557 544,22 € | * Recettes 2019 : | 229 384,61 € |
| Résultat 2019 | 61 457,10 € | Résultat 2019 | 104 759,46 € |
| Excédent 2018 reporté : | 69 978,47 € | Déficit 2018 reporté : | - 104 263,51 € |
| Excédent cumulé 2019(a) | 131 435,57 € | Excédent cumulé 2019 (b) : | 495,95 € |

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 SUR LE BP 2020

↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a) 131 435,57 € [report à nouveau créditeur à l'article 002 – section de fonctionnement]

↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ 0 €

A L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (b) 495,95 € [report à nouveau créditeur à l'article 002 – section d'investissement]

Monsieur le Président quitte la séance et après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la reprise anticipée du résultat 2019 sur le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe LAC VERT, comme suit :

À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a) 131 435,57 €
[report à nouveau créditeur à l'article 002 – section de fonctionnement]

↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ 0 €

↳ À L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (b) 495,95 €
[report à nouveau créditeur à l'article 002 – section d'investissement]

3 – Finances

Délibération n°2020-02-004

Reprise anticipée des résultats – Budget Annexe Ordures Ménagères 2019

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Ordures Ménagères et précise que ce document, qui sera voté lors d'une prochaine assemblée, fait apparaître le résultat suivant :

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

| RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT | | RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT | |
|--|----------------------|--|-----------------------|
| * Dépenses 2019 : | 1 095 061,43 € | * Dépenses 2019 : | 173 647,88 € |
| * Recettes 2019 : | 1 084 646,71 € | * Recettes 2019 : | 89 993,72 € |
| Résultat 2019 | - 10 414,72 € | Résultat 2019 | - 83 887,82 € |
| Excédent 2018 reporté : | 29 527,41 € | Déficit 2018 reporté : | - 80 233,66 € |
| Excédent cumulé 2019(a) | 19 112,69 € | Déficit cumulé 2019(b) | - 163 887,82 € |
| | | RESTES A REALISER | |
| | | Reste à réaliser Dépenses : | 332 989,80 € |
| | | Reste à réaliser Recettes : | 643 821,10 € |
| | | Solde Restes à réaliser (c) | 310 831,30 € |
| | | Déficit cumulé 2019(b) | - 163 887,82 € |
| | | Excédent Restes à Réaliser (c) : | 310 831,30 € |
| | | Excédent Investissement 2019 : | 146 943,48 € |
| AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 SUR LE BP 2020 | | | |
| ↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a) 19 112,69 € [report à nouveau créditeur à l'article 002] | | | |
| ↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (b) 0 € [report au compte de recettes 1068 - Section d'Investissement] | | | |
| ↳ AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (b) - 163 887,82 € [report à nouveau débiteur à l'article 001] | | | |

Monsieur le Président quitte la séance et après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la reprise anticipée du résultat 2019 sur le Budget Primitif 2020 pour le Budget Annexe Ordures Ménagères, comme suit :

À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a) 19 112,69 €
[report à nouveau créditeur à l'article 002 - section de fonctionnement]

À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (b) 0 €

↳ AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (b) 163 887,82 €
[report à nouveau débiteur à l'article 001- section d'investissement]

3 – Finances

Délibération n°2020-02-005

Reprise anticipée des résultats – Budget Annexe Assainissement 2019

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Assainissement et précise que ce document, qui sera voté lors d'une prochaine assemblée, fait apparaître le résultat suivant :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

| RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT | | RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT | |
|--|-------------------|--|---------------------|
| * Dépenses 2019 : | 6 561,92 € | * Dépenses 2019 : | 4 313,72 € |
| * Recettes 2019 : | 8 390,16 € | * Recettes 2019 : | 5 405,43 € |
| Résultat 2019 | 1 828,24 € | Résultat 2019 | 1 091,71 € |
| Excédent 2018 reporté : | 3 689,99 € | Déficit 2018 reporté : | - 4 154,43 € |
| Excédent cumulé 2019(a) | 5 518,23 € | Déficit cumulé 2019(b) | - 3 062,72 € |

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 SUR LE BP 2020

↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a-b) 2 455,51 € [report à nouveau créditeur à l'article 002]

↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (b) 3 062,72 € [report au compte de recettes 1068 – Section d'investissement]

AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (b) 3 062,72 € [report à nouveau débiteur à l'article 001- section d'investissement]

Monsieur le Président quitte la séance et après en avoir délibéré, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat 2019 sur le Budget Primitif 2020 pour le Budget Annexe Assainissement, comme suit :

À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a - b) **2 455,51 €**
[report à nouveau créditeur à l'article 002]

↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (b) **3 062,72 €**
[report au compte de recettes 1068 – Section d'investissement]

↳ AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (b) **3 062,72 €**
[report à nouveau débiteur à l'article 001- section d'investissement]

3 – Finances

Délibération n°2020-02-006

Reprise anticipée des résultats – Budget Annexe SPANC 2019

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe SPANC et précise que ce document, qui sera voté lors d'une prochaine assemblée, fait apparaître le résultat suivant :

BUDGET ANNEXE SPANC

| RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT | |
|--|---------------------|
| * Dépenses 2019 : | 9 695,16 € |
| * Recettes 2019 : | 8 207,06 € |
| Résultat 2019 | - 1 488,10 € |
| Excédent 2018 reporté : | 11 068,31 € |
| Excédent cumulé 2019(a) | 9 580,21 € |

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 SUR LE BP 2020

↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a) 9 580,21 € [report à nouveau créditeur à l'article 002]

Monsieur le Président quitte la séance et après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à la majorité (54 voix pour, 1 voix contre), APPROUVE la reprise anticipée du résultat 2019 sur le Budget Primitif 2020 pour le Budget Annexe SPANC, comme suit :

À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a) 9 580,21 €
[report à nouveau créditeur à l'article 002]]

3 – Finances

Délibération n°2020 – 02- 007 : Budget Primitif 2020– Budget Général

Le Président fait part à l'assemblée des propositions budgétaires de l'exercice 2020, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour le budget général.

M. Claude ANSMANT demande pourquoi les 425 000 € de compensation pour le secteur du val Dunois n'apparaissent pas.

M. Le Président explique que, jusqu'en 2019 les communes étaient toutes en attribution de compensation négative, ce qui veut dire que la Communauté de Communes appelait des fonds de la part des communes de l'ex territoire du Val Dunois. Cela n'apparaissait pas en dépenses mais en recettes, soit 97 000 € que la Codecom appelait au niveau des communes.

Ensuite, les 425 000 € de travaux neufs de voirie et d'entretien réalisés auparavant sur le secteur du Val Dunois ont fait passer la totalité des communes du Val Dunois en solde positif au niveau des attributions de compensations. Il a fallu d'une part effectuer le rattrapage des 97 000 €. Cela se traduit dans le budget par une forte diminution des recettes à l'article concerné.

De même, dans les attributions de compensation qui seront proposées en Conseil Communautaire, après validation des charges transférées par la CLECT, il y a certes un retour vers les communes du Val Dunois à hauteur d'environ 425 000 €, mais il y a également un transfert vers la CODECOM des charges liées à l'entretien de voirie pour l'intégralité cette fois-ci du territoire, évaluées à environ 200 000 €.

M. Claude ANSMANT ajoute que pour établir le budget de sa commune, il a besoin de chiffres, s et demande sur quelle base s'appuyer. Il est souhaitable que le CLECT se réunisse rapidement.

M. Le Président répond que le tableau de référence sera transmis à toutes les communes et que la CLECT ne pourra de toute façon pas se réunir avec les élections mais qu'elle peut être inscrite budgétairement.

M. Jean-Marie BAUDIER demande si la totalité des salariés est concernée dans le budget général ou si certains sont dans les budgets annexes.

M. Le Président assure que la quasi-totalité est concernée. Une partie du personnel est dans le budget Lac Vert, notamment celles qui gèrent le lac. Il y a également le salarié de Meuse Nautic puisqu'initialement, lorsqu'il y a eu fusion, ces personnes étaient déjà incluses dans ces budgets. Par contre, lorsque que les Services Techniques ou le chantier d'insertion travaille pour le budget du lac, il y a un système de facturation qui se fait entre le budget du lac et le budget général, de même qu'à l'inverse.

M. Gérard GODET aimerait savoir si le personnel de l'Office du Tourisme est aussi concerné.

M. Le Président précise que non. L'entrée du personnel de l'Office du Tourisme dans les charges du personnel n'a pas été notifiée. En effet, il s'agit d'établir un budget à minima, dans les investissements et par rapport à des décisions qui vont être prises. Ce budget sera repris, après les élections, puisque ce sont des décisions qui intéresseront la nouvelle Communauté et pas celle en place aujourd'hui. Ce budget permet d'assurer la majorité des dépenses.

M. Jean-Jacques GERARD demande combien y-a-t-il de personnes sur le chantier d'insertion.

M. Le Président réplique qu'ils sont 18.

M. Jean-Jacques GERARD se questionne sur le BP, au niveau des recettes de fonctionnement, revenus des immeubles (L 752), à savoir à quoi correspondent les 18 360 € et les 21 640 €.

M. Le Président dit qu'il s'agit du loyer MFR à hauteur de 19 850 €, du loyer des professionnels de la maison médicale de Stenay, 34 300 €, du loyer de la pharmacie de Doullcon, 16 000 €, du loyer des professionnels de la maison de santé de Doullcon, 10 776 €, de la location de bureaux STEFIL à SEMAO, 9 600 €, de la location de bureaux STEFIL à KEOLIS, 33 000 €. Tout le reste concerne les différents logements, la trésorerie.

M. Jean-Jacques GERARD souhaite savoir combien y-a-t-il de logements et où ils se trouvent.

M. Le Président l'informe qu'ils sont au nombre de 52 et se trouvent sur l'ensemble du secteur du Val Dunois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

⇒ **ADOpte le Budget Primitif Général 2020 tel que joint en annexe de la présente délibération et qui est présenté comme suit :**

| | | |
|-------------------------------|----------|----------------|
| ➤ Section de Fonctionnement : | Dépenses | 7 190 230,45 € |
| | Recettes | 8 570 553,28 € |
| ➤ Section d'Investissement : | Dépenses | 5 017 634,65 € |
| | Recettes | 5 017 634,65 € |

3 – Finances

Délibération n°2020 – 02 - 008 : Budget Primitif 2020 – Budget LAC VERT

Le Président fait part à l'assemblée des propositions budgétaires de l'exercice 2020, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour le budget annexe Lac Vert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

⇒ **ADOpte le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe LAC VERT tel que joint en annexe de la présente délibération et qui est présenté comme suit :**

| | | |
|-------------------------------|----------|--------------|
| ➤ Section de Fonctionnement : | Dépenses | 604 449,57 € |
| | Recettes | 604 449,57 € |
| ➤ Section d'Investissement : | Dépenses | 263 729,67 € |
| | Recettes | 263 729,67 € |

3 – Finances

Délibération n°2020 -02-009 : Budget Primitif 2020 – Budget ORDURES MENAGERES

Le Président fait part à l'assemblée des propositions budgétaires de l'exercice 2020, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour le budget annexe Ordures Ménagères.

M. Le Président précise qu'il risque d'y avoir des impayés difficilement quantifiables à l'heure actuelle. De plus, il y a des retours d'erreurs de composition de foyer notamment dans le sens où le nombre de personnes pris en compte est supérieur au nombre réel. Il y a donc une rectification déjà de plus de 40 000 €.

M. Daniel LEGER fait remarquer qu'il y aura aussi des modifications dans l'autre sens, à savoir des foyers avec une composition plus élevée que ce qui a été pris en compte.

M. Le Président annonce que malheureusement, il n'y a très peu de remontées dans ce sens.

M. Alain REUTER demande quand seront redistribués les bacs pour les foyers qui n'ont pas été équipés.

M. Le Président pense qu'il faudrait trouver un arrangement avec le prestataire afin qu'il se rende dans les petites communes, avec le boîtier, pour que les maires puissent récupérer et redistribuer l'ensemble des bacs aux habitants concernés.

M. Henri AUTRET ajoute que si certains habitants contestent le volume, cela risque d'être compliqué. Il faut faire un courrier officiel à tous les maires pour qu'ils répertorient l'ensemble des foyers qui ne sont pas équipés.

M. Le Président réplique que procéder de cette façon n'est pas possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

⇒ **ADOpte le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ORDURES MENAGERES tel que joint en annexe de la présente délibération et qui est présenté comme suit :**

➤ **Section de Fonctionnement :**

| | |
|----------|----------------|
| Dépenses | 1 303 043,23 € |
| Recettes | 1 303 920,69 € |

➤ **Section d'Investissement :**

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 576 809,62 € |
| Recettes | 682 358,64 € |

3 – Finances

Délibération n°2020-02-010 : Budget Primitif 2020 – Budget ASSAINISSEMENT

Le Président fait part à l'assemblée des propositions budgétaires de l'exercice 2020, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour le budget annexe Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

⇒ **ADOpte le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ASSAINISSEMENT tel que joint en annexe de la présente délibération et qui est présenté comme suit :**

| | | |
|-------------------------------|----------|------------|
| ➤ Section de Fonctionnement : | Dépenses | 5 242,00 € |
| | Recettes | 7 285,51 € |
| ➤ Section d'Investissement : | Dépenses | 3 062,72 € |
| | Recettes | 4 313,72 € |

3 – Finances

Délibération n°2020-02-011 : Budget Primitif 2020 – Budget SPANC

Le Président fait part à l'assemblée des propositions budgétaires de l'exercice 2020, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour le budget annexe SPANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (56 voix pour, 1 voix contre) :

⇒ **ADOpte le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe SPANC tel que joint en annexe de la présente délibération et qui est présenté comme suit :**

| | | |
|-------------------------------|----------|-------------|
| ➤ Section de Fonctionnement : | Dépenses | 9 945,00 € |
| | Recettes | 18 110,21 € |

3 – Finances

Délibération n°2020-02-012 : Vote des cotisations 2020

Le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur les cotisations inscrites au Budget Primitif 2020, à l'article 6281.

En voici la liste :

- ADCF : 1 080 €
- Adhésion station verte : 850 €
- Pays de Verdun (PETR du Pays de Verdun): 37 100 €
- CAUE de la Meuse : 7 100 €
- Mission Locale : 10 132 €
- SATE : 2 792 €
- Syndicat Synergie (dont participation à SMD Pépinière d'entreprises) : 22 500 €
- CIDFF de la Meuse : 4 700 €
- Initiative Meuse : 1 000 €
- Association des chantiers d'insertion : 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant des cotisations 2020 telles que mentionnées dans le budget,
- **AUTORISE** le Président à verser les subventions aux associations et organismes susdits

3 – Finances

Délibération n°2020-02-013 : Vote des subventions 2020

Le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur les subventions inscrites au Budget Primitif 2020, aux articles 65737 et 6574.

En voici la liste :

Article 65737 :

| | |
|--|--------|
| Lycée de Stenay – Judo (Monsieur l'Agent Comptable) 2019 | 2 200€ |
| Lycée de Stenay – Judo (Monsieur l'Agent Comptable) 2020 | 2 200€ |

Article 6574 :

| | |
|--|---------|
| Centre Social Culturel de Stenay – CLSH 3/11 ans | 3 000€ |
| Familles rurales (CLSH de Beaufort en Argonne) | 250€ |
| Familles rurales – Centre Aéré 3/11 ans de Sivry sur Meuse | 600€ |
| Centre Social et Culturel Stenay – CLSH Dun S/ Meuse –3/11 ans | 3 000€ |
| Centre Social Culturel de Stenay – CLSH 12/17 ans | 4 000€ |
| Codecom dossiers BAFA BAFD 2020 | 1 500€ |
| La CROIX ROUGE -Multi Accueil (Nouvelle DSP) –année 2020 | 82 505€ |
| PEP 55 -Ludobus | 3 000€ |
| LABALENMOUSSE | 977€ |
| USEP A TOUSSAINT | 750€ |
| CENTRE SOCIAL (Action délocalisée) | 260€ |
| USEP VAL DUNOIS Dannevoux-Dun-Sivry-Laneuville | 1 300€ |
| Ecole de musique | 21 500€ |
| Office du Tourisme Stenay Val Dunois | 40 000€ |
| Adapah (soutien 1,25 €/ repas personnes âgées sur justificatifs) | 5 900€ |
| A.D.M.R. (soutien 1,25 €/ repas personnes âgées sur justificatifs) | 8 620€ |
| Cercle philatélique - Atelier philatélique | 722€ |
| CPIE (Rôle des genêts) | 600€ |
| CPIE Adhésion trame verte et bleu | 200€ |
| CPIE TRAME VERTE ET BLEU Convention 2019+2020 | 12 000€ |
| CPEPESC Animation 2020 | 800€ |
| Les amis d'Ipoustéguy | 2 000€ |
| Livres en campagne | 1 800€ |
| FC Val Dunois | 3 500€ |
| Chats bottés | 4 500€ |
| Comité des œuvres sociales | 500€ |
| Dun le Chastel | 2 000€ |
| Les Amis de l'Eglise de Mont (Formations des jeunes guides Mont) | 1 800€ |
| EOGF les jeunes guides | 2 000€ |
| Les jeunes sapeurs-pompiers | 1 000€ |
| UNSS | 1 100€ |

| | |
|--|----------------|
| Classe de découverte A TOUSSAINT | 8 000€ |
| Classe découverte Dun sur Meuse -Sivry | 7 500€ |
| Classe de découverte Mouzay | 2 000€ |
| Classe de découverte Laneuville | 2 500€ |
| Ligne Thématique (ou subventions exceptionnelles) | 20 000€ |

M. Albert DE CARVALHO aimerait savoir si la subvention accordée à l'ADMR concerne l'ensemble du territoire à savoir Stenay et le Val Dunois parce qu'il a été sollicité pour verser 1 € par habitant pour sa commune.

M. Le Président répond que l'ensemble du territoire est concerné.

M. Alain PLUN s'étonne que les repas ne soient plus livrés jusque Dun et qu'il faille aller les chercher sur Mouzay.

M. Le Président rétorque que la Codecom n'a pas à gérer ce problème.

M. Alain PLUN demande pourquoi une coopérative scolaire est subventionnée et pas les autres.

M. Le Président rétorque que cela concerne l'acquisition de ventilateurs pour lesquels la Codecom doit rembourser l'achat.

M. Michel LEFORT demande si les subventions exceptionnelles seront versées en échange de justificatifs.

M. Le Président confirme ses propos.

Au vu de leur implication dans certains des organismes, Messieurs BELKESSA, PERRIN et WINDELS ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant des subventions 2020 telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus,
- **ACCEPTE** le montant de la ligne dite thématique ou exceptionnelle,
- **AUTORISE** le Président à verser les subventions aux associations et organismes susdits.

Article 6558 :

| | |
|---------------------------|----------|
| Ecole Privée Sainte Marie | 50 000 € |
|---------------------------|----------|

Article 6745 :

| | |
|--|----------|
| Programme ACCOR (entreprises) | 30 000 € |
| Installation dentiste (Corentin CLAUDEL) | 2 500 € |

Article 6557 :

| | |
|----------------|-----------|
| OPAH - Habitat | 130 000 € |
|----------------|-----------|

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant des participations financières telles que mentionnées dans le budget,
- **AUTORISE** le Président à verser les subventions aux personnes concernées par les différents programmes.

3 – Finances

Délibération n°2020-02-014 : Prise en charge frais d'installation dentiste

Le Président rappelle qu'un nouveau dentiste s'est installé depuis le mois de février à la Maison de Santé de Stenay. Ce nouveau professionnel a été démarché afin qu'il puisse venir sur notre territoire et a dû engager des frais de déménagement et d'installation évalués à hauteur de 2 500 €.

Aussi, il est proposé que la Communauté de Communes puisse prendre, comme pour les autres professionnels de santé qu'elle a démarchée et fait venir, ses frais à sa charge.

La demande date de la fin de l'année 2019, au moment de la décision du praticien de venir s'implanter sur Stenay. Le bureau n'étant pas compétent pour statuer sur ce dossier, il ne peut donc n'émettre qu'un avis.

Au vu de son installation au début du mois de février, ses frais sont déjà engagés. Un remboursement doit donc s'effectuer, si le Conseil valide cette proposition.

Les membres du Bureau ont été consultés et ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (56 voix pour, 1 abstention):

- **DECIDE DE PRENDRE EN CHARGE** ces frais de déménagement et d'installation à hauteur de 2 500 € au global,
- **DECIDE DE REMBOURSER** ce montant au dentiste nouvellement installé à la Maison de Santé de Stenay,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées

4 – Questions diverses

M. Daniel LEGER demande s'il y aura d'autres assemblées avant les élections.

M. Le Président répond que non, qu'il s'agit du dernier Conseil Communautaire.

M. Alain PLUN aimerait obtenir des nouvelles sur l'installation du médecin sur le secteur de Dun.

M. Le Président précise qu'il n'a pas de nouvelles. Le médecin roumain, qui exerçait à Charleville et qui était intéressé pour venir s'installer sur le secteur, est finalement parti à Metz.

Il remercie l'ensemble de l'Assemblée, les Vice-Présidents très souvent sollicités, les maires qui ne se représentent plus, les délégués de Stenay ainsi que M. Focks, Directeur Général des Services et l'ensemble des services comptabilité pour leur travail.

M. Guy RAVENEL informe l'assemblée que, concernant l'éclairage public, il faudrait prévoir un règlement déjà pour savoir qui va décider de l'acceptation des extensions et comment seront gérés les points noirs.

M. Le Président explique que, concernant les points noirs, les maires ont été sollicités. Les retours sont remontés à la Codecom et ont été pris en compte. Ces informations ont été redonnées à l'entreprise retenue qui programmera les travaux dans chaque commune. Cette année est prévue la résorption de tous les points noirs plus le changement de certains points lumineux. Sur 4 ans tout doit être réglé. Pour fin mars, début avril, l'entreprise va commencer les travaux.

M. Michel LEFORT demande si M. Quentin SCHMITT sera remplacé parce qu'il n'a jamais eu de réponse, après plusieurs demandes, aux questions sur le dossier d'éclairage public de sa commune. Cela concernait les extensions, les devis ont été fournis et la question était de savoir ce que la Codecom prendra en charge.

M. Le Président lui conseille de renvoyer sa demande, elle sera ainsi rapidement traitée.

Pour information, la réunion du PLUI est reportée au 05 mars à 14h30

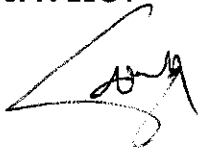
M. Alain PLUN se questionne à savoir si la Codecom prenait en charge les extensions auparavant.

M. Le Président répond qu'elles n'étaient pas prises en charge parce que la FUCLEM ne remboursait pas mais, depuis le programme 2019, la FUCLEM participe notamment concernant les nouveaux supports.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h15.

Le Secrétaire de Séance,

M. Yves JAVELOT



Le Président,

M. Daniel GUICHARD

